



Annie Lenoble-Bart, Michel Mathien (dir.), *Les médias de la diversité culturelle dans les pays latins d'Europe*

Jean-François Blanchard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/8021>

ISSN : 2116-5289

Éditeur

Centre Max Weber

Référence électronique

Jean-François Blanchard, « Annie Lenoble-Bart, Michel Mathien (dir.), *Les médias de la diversité culturelle dans les pays latins d'Europe* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2012, mis en ligne le 30 mars 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/8021>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Annie Lenoble-Bart, Michel Mathien (dir.), *Les médias de la diversité culturelle dans les pays latins d'Europe*

Jean-François Blanchard

- 1 Face à la mondialisation économique et culturelle, les institutions internationales telles que l'ONU, l'Unesco, et l'Union Européenne développent de multiples dispositifs juridiques conventionnels dont l'objet est de favoriser la diversité culturelle sous toutes ses formes en protégeant et valorisant, au quotidien, les langues et patrimoines culturels. Les médias constituent un vecteur essentiel du maintien — et du développement — de cette diversité dans un contexte où l'expansion du commerce mondial menace produits et pratiques culturels.
- 2 A l'initiative de la chaire UNESCO de l'Université de Strasbourg « Pratiques journalistiques et médiatiques. Entre mondialisation et diversité culturelle » un colloque a été organisé à Bordeaux les 1^{er} et 2 juin 2010. Des spécialistes, observateurs, chercheurs ont travaillé sur le thème « Les médias de la diversité culturelle dans les pays latins d'Europe ». Ce livre, limité à l'espace des pays de langue latine collige leurs communications et les complète d'une bibliographie thématique.
- 3 En dépit des principes ambitieux posés par les conventions internationales¹, le principe de subsidiarité² laisse chaque Etat maître du jeu pour définir — à un degré plus ou moins élevé — ses propres modalités du développement de cette diversité en considération de ses spécificités historiques, politiques et géoculturelles. De fait, l'hétérogénéité des situations des minorités nationales³ exposées dans cet ouvrage collectif élaboré sous la direction d'Annie Lenoble-Bart et Michel Mathien est patente.
- 4 D'emblée est exposé, le cadre juridique du droit international et communautaire définissant les objectifs sur lesquels les Etats sont appelés à se déterminer. L'Union Européenne, avec deux acteurs majeurs : la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe, a développé, parallèlement au cadre de protection des langues régionales ou minoritaires, des dispositions spécifiques relatives à la dérégulation des médias nationaux

à partir de 1980. Des directives communautaires ont été prises alors pour inciter les Etats membres à préserver la diversité de l'offre médiatique.

- 5 La « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » (1992) qui comprend un ensemble de préconisations — à la carte — destinées aux Etats assure aux langues menacées un minimum de soutien dans différents domaines, dont celui des médias. Ce dispositif est pertinemment complété par un Comité d'experts chargé de l'évaluation des politiques nationales.
- 6 Les situations des minorités nationales en France (Bretagne, Corse, Pays Basque, Catalogne) puis en Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Portugal sont exposées. Les mises en perspective historique nécessaires à la compréhension ne font pas défaut. La situation actuelle des médias des minorités nationales n'est en effet pas dissociable de la position sociopolitique de celles-ci au sein des Etats.
- 7 Cet ouvrage est une source de documentation riche à la fois sur la situation des minorités nationales, et sur l'histoire de leurs médias. Selon ses centres d'intérêts, le lecteur aura la possibilité d'engager des « lectures transversales » permettant de dégager telle ou telle problématique et d'en tenter la synthèse dans les pays étudiés.
- 8 Deux thèmes ont retenu notre attention : la situation particulière de la France, et les traits communs aux difficultés rencontrées par les médias des différentes langues minoritaires.
- 9 Contrairement à l'Italie où il existe une loi de tutelle sur les minorités linguistiques et où certaines régions ont un statut particulier, ou, contrairement à l'Espagne qui prône la fois l'indivisibilité de la Nation espagnole et reconnaît le droit à l'autonomie des nationalités et des régions, la France nie tout particularisme. La France est l'un des quatre Etats membres du Conseil de l'Europe (sur 47) à ne pas avoir signé ni ratifié la convention cadre pour la protection des minorités nationales malgré les recommandations de la communauté internationale. Ce débat tiraille les institutions républicaines, et le principe qui fait du français la langue de la République rend actuellement inconstitutionnelle toute forme de reconnaissance de la diversité linguistique, en dehors de la conception patrimoniale qui prévaut à l'article 75-1 de la Constitution.
- 10 La problématique des médias des minorités linguistiques nationales se décline en questions économiques, démographiques, techniques, linguistiques et culturelles Les formes de sociabilité induites par les médias, source de vitalité des cultures *in fine* sont également à prendre en compte.
- 11 Les médias observés ici sont confrontés à une évolution générale qui touche en particulier la Presse avec l'émergence des nouvelles techniques de l'information et de la communication, mais n'épargne en définitive aucun secteur dans ce domaine.
- 12 Sur le plan linguistique, la normalisation induite par la médiatisation fait craindre un appauvrissement des variations linguistiques tandis que la démographie des locuteurs et les différences de pratiques générationnelles enjoignent à un réel repositionnement ces médias toujours à la recherche d'un modèle économique viable. Les différentes situations décrites offrent autant d'illustrations dont certaines constituent des exemples *a contrario*⁴. L'ensemble des médias se réorganisant autour d'Internet, les usages évoluent — y compris pour la radio qui est le média de la diversité linguistique par excellence.
- 13 Une suite à ce premier volume concernant les autres langues et médias de l'espace européen viendra compléter utilement ce recueil d'articles dans ce champ original de

recherche placé à l'intersection des questions des minorités et celles des médias dans un contexte de modernité.

NOTES

1. Le traité de l'Union Européenne, en son article 2 met en exergue « le droit des personnes appartenant à des minorités ».
 2. Ce principe de hiérarchie des sources en Droit International laisse aux Etats « le soin de définir leurs objectifs et de les mettre en œuvre » page 41.
 3. En droit international, une minorité est un « groupement de personnes liées entre-elles par des affinités religieuses, linguistiques, ethniques, englobées dans une population plus importante d'un Etat, de langue de religion, de politique différente ». Note page 57.
 4. C'est le cas du dialecte suisse-allemand dominant dans l'usage des médias sociaux par les jeunes suisses.
-

AUTEUR

JEAN-FRANÇOIS BLANCHARD

Doctorant en sociologie (Rennes 2- ED SHS -EA 4451)